

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Divers renseignements administratifs : Certificats de scolarité, exeat, assurance...	P 4 et 5
Transports scolaires <ul style="list-style-type: none">• Des 1/2 pensionnaires• Des internes• Des internes permanents	P 6, 7 et 8
Les bourses	P 9
Les prélèvements automatiques	P 9
Les tarifs	P 10
Les dates importantes	P 11
Calendrier	P 12 et 13
Le chéquier lecture, Ordilib	P 14
La bourse aux livres	P 15

VIE SCOLAIRE

La Pastorale	P 16
Communiquer A qui s'adresser ? Contacts avec l'Educateur de Niveau Comment joindre un élève?	P 17 et 18
L'Internat Le trousseau Le self	P 19
L'Internat permanent Guide pratique	P 20
RAPPEL IMPORTANT Gestion des absences et des retards	P 21
L'Espace SANTE	P 22
Les activités sportives et culturelles	P 23
Suivi élève, coordonnées	P 24

« Un travail opiniâtre vient à bout de tout »



A l'attention des parents d'élèves,

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la circulaire pour l'année scolaire 2011-2012 qui comprend :

- **LE MAGAZINE DE RENTREE** à conserver durant toute l'année scolaire,
- **LE LIVRET ADMINISTRATIF** : divers documents à retourner **RAPIDEMENT** ou au plus tard le 15 août, dûment complétés.

*Tous ces documents sont disponibles et téléchargeables sur le site de Saint-Christophe :
<http://www.institut-st-christophe.com>*

Toute l'équipe de Saint-Christophe vous donne rendez-vous début septembre.

Georges BELMONTE,
Directeur, Chef d'Etablissement



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

⇒ Certificats de scolarité

Le jour de la rentrée ou au départ du premier week-end, au plus tard, un certificat de scolarité est remis aux élèves de toutes les classes. Les familles voudront bien en faire des copies pour leurs besoins dans l'année. **Aucun certificat de scolarité ne sera délivré avant la date de rentrée scolaire.**

⇒ Exeat

Quand l'élève quitte l'établissement et à la demande de la famille, un exeat sera remis si la totalité des frais a été réglée.

⇒ Bulletins trimestriels

Les bulletins trimestriels sont transmis par courrier aux familles qui doivent **impérativement** les conserver. **Attention, aucun duplicata ne sera délivré.**

⇒ Changement de ligne de bus ou annulation de carte

Toute demande de carte de bus entraînera une facturation du mois entamé. Tout changement doit être demandé par écrit.

⇒ Autres changements (régime, adresse...)

Toute modification en cours d'année devra être notifiée par écrit : adresse, téléphone, mail, situation familiale, départ en cours d'année...

Tout départ en cours d'année scolaire ne sera pris en compte qu'à réception d'un courrier de la famille ; sans cet écrit, les mensualités continueront d'être dues et seront non remboursables. Tout mois commencé est dû.

⇒ Assurance

Outre les assurances de responsabilité civile et les assurances légales de l'établissement (Mutualité Sociale Agricole du Gers pour les classes sous tutelle du Ministère de l'Agriculture), nous couvrons l'ensemble des élèves pour des options multiples (scolaire-trajet, extrascolaire, risques divers, dommages aux biens du maître de stage, etc...).

Ainsi les garanties sont acquises en activités scolaires, trajets, activités extrascolaires, voyages d'études à l'étranger, sortie au ski.

Les contrats sont souscrits auprès de la compagnie « GENERALI FRANCE » sous le numéro

97/2.290.100 par l'intermédiaire du Service des Assurances FEC 21 Rue Lothaire 57013 METZ

N.B. : Les vols, les dégradations volontaires... ne sont pas pris en charge. Toute dégradation sera facturée aux personnes responsables.

⇒ Exercice de l'autorité parentale

Contrôle de la scolarité des enfants naturels ou légitimes par leurs parents
(extrait de la circulaire n° 94 149 du 13/4/94 - BOEN du 21/04/94)

1. Parents mariés : « l'autorité parentale est exercée en commun par les deux parents ».
2. Parents divorcés : la copie de la dernière décision judiciaire fixant les modalités de l'autorité parentale doit être transmise au Chef d'Établissement. Si la procédure est en cours, la copie de l'ordonnance de non conciliation doit être produite. *Nous prendrons en considération l'exemplaire en notre possession, en cas d'absence, les deux parents seront automatiquement informés.*
3. Parents naturels : il sera justifié de l'exercice conjoint de l'autorité parentale auprès du Chef d'Établissement par un acte de communauté de vie délivré par le juge des affaires familiales.

Pour les élèves du B.T.S.A G.P.N uniquement

⇒ Risque Maladie

1. Couverture par la Sécurité Sociale des Parents jusqu'à 20 ans.
2. Affiliation obligatoire, dès la rentrée, au régime étudiant, pour tout élève âgé de 20 ans à la rentrée ou qui atteindra 20 ans durant l'année universitaire (1er octobre au 30 septembre de l'année suivante). Les formalités sont effectuées par l'Ecole, la cotisation annuelle est à régler en début d'année. A titre indicatif : Tarif 2010/2011 : 198.00 Euros (gratuit pour les boursiers).
3. Nous conseillons aux familles de souscrire une **ASSURANCE COMPLEMENTAIRE MALADIE** prenant en charge les frais non remboursés par la Sécurité Sociale.
Un intervenant de la Caisse Primaire d'Assurances Maladie explique aux étudiants les démarches à effectuer, la semaine qui suit la rentrée.

TRANSPORTS SCOLAIRES



Élèves 1/2 pensionnaires et externes

Transports quotidiens des élèves de l'ISC vers

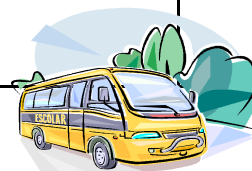
↳ AUCH ↳ MIRANDE ↳ MASSEUBE et son canton ↳ L'ISLE EN DODON

	Matin	Soir			ARRETS
AU 1/2 Carte ISC	Du lundi au vendredi	Lundi, mardi et jeudi	Mercredi	Vendredi	
AUCH GRATUITÉ	7 h 35 7 h 45 7 h 50	18 h 55 19 h 05 18 h 45	14 h 25 14 h 35 14 h 15	16 h 25 16 h 35 16 h 15	Place du Foirail (arrêt de bus) Gare Routière Magasin Carrefour (arrêt de bus)
Pavie	7 h 55	18 h 40	14 h 10	16 h 10	Arrêt de bus - Face à l'école
Auterrive	8 h 05	18 h 30	14 h 00	16 h	Bretelle de sortie
Sansan		18 h 25	13 h 55	15 h 55	Carrefour
Seissan		18 h 20	13 h 50	15 h 50	Kiosque
Masseube	8 h 25	18 h 15	13 h 45	15 h 45	Rue Saint-Fris Saint-Christophe

MIRANDE Carte du Conseil Général	7 h 45	17 h 30	13 h 25	17 h 30	Salle Beaudran
Seissan	8 h 05	17 h 05	13 h	17 h 05	
Masseube	8 h 30	16 h 30	12 h 30	16 h 30	Saint-Christophe

MASSEUBE et son canton Carte du Conseil Général GRATUITÉ	<p>Pour connaître les itinéraires et les horaires des circuits, se renseigner auprès du Conseil Général du GERS au 0820 200 229 ou sur www.gers-gascogne.com.</p> <p>Demander auprès de Saint-Christophe, un imprimé de demi-pensionnaire, ou le télécharger sur www.gers-gascogne.com</p>				
---------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

L'ISLE EN DODON Sur la place Carte ISC TRANSPORT SUBVENTIONNÉ	Départ lundi	Départ mardi, mercredi, jeudi et vendredi	Arrivée lundi, mardi et jeudi	Arrivée mercredi	Arrivée vendredi
	9 h	8 h 00	17 h 10	13 h 10	16 h 15



Transports Scolaires

Afin de pouvoir organiser dans les meilleures conditions les départs des week-ends, et cela dès la première sortie, nous vous demandons de renvoyer le bulletin joint, **le plus rapidement possible, et avant le 15 août.**

Pour les internes, deux possibilités :

1. CARTE ANNUELLE DE TRANSPORT : un **tarif annuel forfaitaire** est défini suivant le nombre d'élèves transportés et le nombre de kilomètres parcourus. Les désistements en cours d'année risquent de remettre en cause le prix arrêté, c'est pourquoi **toute demande de carte ou tout mois entamé sera facturé.** Nous comptons sur votre compréhension.

2. TICKET OCCASIONNEL DE TRANSPORT : son coût est bien plus élevé que l'abonnement, il n'est conseillé que lorsque l'élève prend le bus d'une façon exceptionnelle (faire une demande écrite au Responsable de la Vie Scolaire le lundi qui précède le week-end au plus tard, le ticket occasionnel sera délivré, et sera ensuite facturé).

TARIFICATION

Une facturation annuelle sera réalisée pour les transports scolaires. Les paiements s'effectueront par prélèvements automatiques le 20 de chaque mois.* (voir page 9—encart prélèvements automatiques)

De la 4^{ème} E.A. aux classes de 1^{le}, si vous êtes :

↳ Gersois,
↳ Haut-Garonnais,

Une subvention est accordée aux familles par le conseil général de son département.

Les horaires et arrêts sont donnés à titre indicatif, ils peuvent être modifiés...

* : Correspondances SNCF

ELÈVES INTERNES

1^{er} départ en bus de St-Christophe, **le vendredi 9 septembre 2011**, que l'enfant soit en possession ou non de sa carte de transport scolaire (cartes délivrées par Saint-Christophe)

Itinéraires	Lundi	Vendredi	ARRETS
-------------	-------	----------	--------

Ligne AI - AIRE SUR ADOUR - MT DE MARSAN

Mirande	8 h 40	16 h 20	Place Saint-Jean
Tillac	8 h 20	16 h 30	Face au cimetière
Marciac	8 h 15	16 h 40	Crédit Agricole
Beaumarchès	8 h 05	16 h 45	Bas du Croist de Beumarchès
Plaisance du Gers	8 h 00	16 h 50	Gamm Vert (lundi) Coop. Plaimont (vend)
Riscle	7 h 45	17 h 10	Place de la Mairie
Barcelonne du Gers	7 h 30	17 h 30	Face Brocante (lundi) Place de la Mairie (vend)
AIRE SUR ADOUR	7 h 25	17 h 35	Face à la Gare

Ligne VI - VIC FEZENSAC - CONDOM - AGEN

Seissan	8 h 45	15 h 50	Monument aux morts
Orbessan	8 h 40	15 h 55	Au croisement
Auterrive	8 h 30	16 h 05	Bretelle de sortie
Pavie	8 h 20	16 h 10	Eglise
Auch	8 h 15	16 h 15	Gare routière
*AGEN	6 h 04	18 h 12	Gare SNCF
St Jean Poutge	7 h 50	16 h 35	Salle des Fêtes
VIC FEZENSAC	7 h 45	17 h 45	Place face à l'hôpital local
CASTERA VERDU-ZAN	6 h 45	18 h 15	Salle des Fêtes

Ligne LA - LANNEMEZAN - PAU - ST GAUDENS

Castelnau Magnoac	9 h 00	16 h 10	Carrefour/ Sivom
LANNEMEZAN	8 h 35	16 h 40	Gare SNCF
*TARBES	7 h 52	17 h 42	Gare SNCF
*PAU	7 h 01	18 h 44	Gare SNCF
*SAINT-GAUDENS	7 h 33	17 h 16	Gare SNCF

Ligne MO - MONTAUBAN

Simorre	9 h 05	16 h 05	Boulodrome
Saramon	8 h 50	16 h 10	Café commerce
Gimont	8 h 30	16 h 45	Face au stade
Saint-Sauvy	8 h 15	17 h 05	
Mauvezin	8 h 05	17 h 15	Arcades
Solomiac	7 h 55	17 h 25	
Gimat	7 h 50	17 h 35	Arrêt de bus
Beaumont de Lom.	7 h 40	17 h 50	Intermarché
MONTAUBAN	7 h 10	18 h 20	route de Tlse - Parking des cheminées Le Drof

Ligne BL- BLAGNAC aéroport

L'Isle Jourdain	8 h 10	16 h 45	Collège
Léguevin	8 h 00	17 h 05	Au stade
Pibrac	7 h 40	17 h 10	Parking cimetièrè stade
COLOMIERS	7 h 30	17 h 25	Gare S.N.C.F.
BLAGNAC	7 h 15	17 h 40	Parking patinoire
BLAGNAC (uniquement pour les départs en vacances)	7 h 00	17 h 50	Aéroport

Ligne PL - PLAISANCE DU TOUCH

Boulogne s/ Gesse	8 h 35	16 h 05	Sous la Halle / Pl. de la Mairie
L'Isle en Dodon	8 h 15	16 h 15	Sous la Halle / Pl. de la Mairie
Lombez	7 h 55	16 h 35	Face terrain tennis (vendredi) Face à la Poste (lundi)
Samatan	7 h 50	16 h 40	Au stade (vend) Face au canard Gourmand (lund)
Sainte-Foy de Peyr.	7 h 30	17 h 05	Rte Principale Eglise/café tabac
Saint-Lys	7 h 20	17 h 10	Boulodromme
Fonsorbes	7 h 15	17 h 25	1er rond point sur la droite - arrêt de bus centre commercial
PLAISANCE DU TOUCH	7 h 10	17 h 40	Terminus Tisseo ligne 65 Monestie face à Négoti

Ligne CX - CUGNAUX

Rieumes	8 h 10	16 h 50	parking du Trésor Public
Muret	7 h 35	17 h 30	Allée Ch.de Gaulle
CUGNAUX	7 h 00	18 h	Gymnase Montesquieu

Ligne TL - TOULOUSE

Portet sur Garonne	8 h 00	17 h 00	vend : bois et chiffons lund : côté de Darty
TOULOUSE	7 h 30	17 h 35	Gare Routière

INTERNES PERMANENTS

TRANSPORTS : une **fiche à remplir** vous sera remise par mail, avant chaque période de vacances. Elle précisera les jours de départ et de retour ainsi que les heures d'arrivée à Blagnac (aéroport de Toulouse) ou à la gare Matabiau (Toulouse) pour toutes les vacances de l'année scolaire 2011/2012. Nous vous demanderons de la remplir consciencieusement et de veiller à respecter les heures indiquées pour l'arrivée de votre enfant sur Blagnac, Matabiau ou autres. **Nous n'organiserons pas de trajet particulier pour les élèves n'arrivant pas aux heures indiquées.**

Il faudra donc fournir, en temps et en heure :

1. **le formulaire (envoyé par mail)**
2. **fournir la pièce d'identité de votre enfant,**
3. **fournir les billets de train ou d'avion le cas échéant.**

Plusieurs possibilités de transports collectifs vous sont proposées :

Pour le départ en vacances, nous prévoyons un départ de Saint-Christophe les vendredis à 13h30

- **pour une arrivée à Toulouse Matabiau** (gare routière – à côté de la gare SNCF) pour 15h30 au plus tôt, (prévoir une correspondance après 16h)
- **pour une arrivée à Blagnac** (aéroport de Toulouse Blagnac) pour 15h30, au plus tôt, (prévoir une correspondance après 16h30).

pour le retour de vacances, nous organisons un circuit de ramassage collectif vers Saint-Christophe, les dimanches soirs

- pour une arrivée à Toulouse Matabiau à 17h15 (pour un départ en bus à 17h30)
- pour une arrivée à Blagnac (aérogare) à 18h15 (pour un départ en bus à 18h30)

BOURSES

Pour le Premier Cycle (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) - COLLEGE

Ministère de l'Éducation Nationale

→ Les BOURSES du MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :

Le dossier de bourses est joint à cet envoi. Ce dossier doit être renseigné et renvoyé à l'établissement par retour de courrier. Pour les élèves internes s'ajoute la prime d'internat.

→ La GRATUITE de la RESTAURATION SCOLAIRE (uniquement pour les enfants domiciliés en Haute-Garonne)

est une aide accordée par le conseil général de la Haute-Garonne en fonction des revenus et des enfants à charge. Cette aide est versée directement à l'établissement qui l'affecte au paiement des frais de cantine de l'élève.

Pour le Second Cycle (de la 4^{ème} E.A. à la Terminale) - LYCEE et l'Enseignement Supérieur

Ministère de l'Agriculture

→ Les BOURSES du MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

le dossier est joint à cet envoi. La commission départementale examine l'ensemble des dossiers déposés. Les bourses sont versées à l'établissement et leur montant viendra en déduction des factures des frais de pension.

→ Le FONDS SOCIAL LYCEEN :

en vigueur à compter de la rentrée de septembre 1997, est une aide complémentaire pour les familles boursières en difficulté. Les familles qui sollicitent un dossier en faire la demande au Secrétariat de l'Institut Saint Christophe, par courrier.

→ La BOURSE REGIONALE DE 1^{er} EQUIPEMENT :

attribuée aux élèves des classes de : 4^{ème} et 3^{ème} Alternatives – 2^{ème} Professionnelles Production et Services – 1^{ère} Bac. Prof. CGEA – 1^{ère} Bac. Prof. SMR – 1^{ère} STAV.

→ La BOURSE au MERITE :

est attribuée aux élèves boursiers ayant obtenu la mention bien ou très bien au Brevet des Collèges ou la mention très bien au baccalauréat.

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Compte tenu des impératifs de rentrée scolaire, les prélèvements des mois de septembre et d'octobre seront effectués exceptionnellement selon l'échéancier suivant :

- PENSION septembre : entre le 25/09 et le 02/10
- TRANSPORT septembre : entre le 05/10 et le 10/10
- PENSION octobre : entre le 15/10 et le 22/10
- TRANSPORT octobre : entre le 25/10 et le 30/10

A compter de novembre, les prélèvements auront lieu le 10 de chaque mois pour les frais de pension, et le 20 de chaque mois pour les frais de transports scolaires.



Tarifs année scolaire 2011/2012

MONTANT ANNUEL PAR REGIME

Tout mois commencé est dû.

Vous recevrez, en début d'année une facture annuelle, avec échéancier, sur 10 mois.

REGIME	EXTERNAT De 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h30 en règle générale	1/2 PENSION De 8h30 à 16h30, au-delà, remplir le formulaire « ETUDE »	INTERNAT DE SEMAINE Du lundi (9h30) au vendredi (16h00)	INTERNAT PERMANENT (week-ends et frais de blan- chisserie compris)
COLLEGE (6 ^{ème} à 3 ^{ème})	1 042 € 104.20 € par mois	1 860 € 186.00 € par mois	3 315 € 331.50 € par mois	6 548 € 654.80 € par mois
4 ^{ème} et 3 ^{ème} Alternatives LYCEE	1 228 € 122.80 € par mois	2 195 € 219.50 € par mois	3 720 € 372 € par mois	7 499 € 749.90 € par mois
B.T.S.A.	2 679 € 267.90 € par mois	3 162 € 316.20 € par mois	5 432 € 543.20 € par mois	9 005 € 900.50 € par mois

↳ Ces montants comprennent

La contribution des familles, la pension ou la 1/2 pension, les frais annexes comme les photocopies, les cotisations aux organismes nationaux, la cotisation socioculturelle et sportive, les assurances.

↳ Supplément INTERNAT DE SEMAINE :

accueil week-end (du vendredi 16h00 au lundi 09h30) : 118€ par week-end

↳ Supplément INTERNAT PERMANENT :

accueil semaine de vacances (hors stage de vacances) : 388€ par semaine

↳ Supplément ARRIVEE DIMANCHE SOIR

accueil le dimanche soir : 20 € par nuitée

NOTE : Une réduction est appliquée pour les familles de deux enfants ou plus scolarisés à Saint-Christophe: **10 % du montant total à payer, 20 % au troisième enfant.**

- L'acompte versé à l'inscription ainsi que les bourses (pour les élèves qui en bénéficient) et les réductions pour plusieurs enfants à Saint-Christophe sont déduits de la facture.
- Les frais de transports scolaires des élèves qui ne bénéficient pas de la gratuité seront facturés.
- Des frais de dossier pour une première inscription seront facturés (16.00 € pour le collège et le lycée et 77,00 € pour les B.T.S.A. 1ère année).
- Les différentes fournitures comme cahiers de T.P., Atlas, matériel de musique, ... seront facturées en plus du tarif annoncé ci-dessus, en fin de trimestre ou d'année scolaire.
- Les frais de voyage scolaire seront également facturés en sus.



MODE DE PAIEMENT

Par prélèvement bancaire (le 10 de chaque mois)* voir page ci-contre

DATES IMPORTANTES

<p>VEILLEE de NOEL du lycée</p> <p>À partir de 19 heures, possibilité de se restaurer avec les jeunes, puis à 20 h 30, spectacle de Noël, à l'amphithéâtre.</p>	<p>Mardi 13 décembre 2011</p>
<p>VEILLEE de NOEL du collège</p> <p>À partir de 19 heures, possibilité de se restaurer avec les jeunes, puis à 20 h 30, spectacle de Noël, à l'amphithéâtre.</p>	<p>Jeudi 15 décembre 2011</p>
<p>REMISE DES DIPLOMES</p> <p>Le vendredi 27 janvier 2012, aura lieu la remise officielle et solennelle des diplômes. Tous les lauréats ainsi que leurs familles sont invités à cette cérémonie.</p>	<p>Vendredi 27 janvier 2012</p>
<p>LOTO</p> <p>À 14h 30</p>	<p>Dimanche 5 février 2012</p>
<p>JOURNEE PORTES OUVERTES</p> <p>De 10h à 17h</p>	<p>Samedi 10 mars 2012</p>
<p>FETE de l'ASCENSION</p> <p>Saint-Christophe organise sa traditionnelle fête annuelle. Cet événement le jeudi de l'Ascension fait partie intégrante du projet éducatif de notre école. Par conséquent, votre enfant devra être présent à l'école ce jour-là. L'ensemble du personnel y participera aussi. Vous recevrez, en temps voulu, le programme détaillé de cette journée festive.</p>	<p>Jeudi 17 mai 2012</p>

CHÉQUIER LECTURE pour les Lycéens

Pour le plaisir de lire et d'apprendre.....

La Région Midi-Pyrénées reconduit pour l'année scolaire 2011/2012 sa politique d'aide à l'acquisition des manuels scolaires. Comme pour l'année passée, vous trouverez dans la Pochette de rentrée, pour votre enfant scolarisé dans **notre lycée** en septembre 2011, un bon de commande que nous vous demandons de bien vouloir remplir et nous **retourner rapidement**.

Notre établissement procédera directement à l'envoi de votre bon de commande, et **vous recevrez ensuite votre chéquier lecture directement chez vous**.

La liste des adhérents qui acceptent le Chéquier lecture est disponible sur www.midipyrenees.fr



ORDILIB

Aux parents d'élèves de secondes (générales et professionnelles) et 1ère année de BEPA et CAP

Pour lutter contre l'inégalité d'accès des jeunes à l'environnement numérique du travail, le Conseil Régional lance, pour la seconde année consécutive, **Ordilib**, pour aider les élèves **de 2nde et de 1ère année de BEPA, CAP** (domicilié ou pas dans la Région Midi-Pyrénées) à acquérir un équipement informatique (ordinateur portable TOSHIBA avec sacoche, clé USB, système d'exploitation et logiciels et des services) à des prix préférentiels selon le coefficient familial annuel (pour la rentrée 2010/11, les prix variaient de 30€ à 480€).

Comment procéder : vous devrez retirer le dossier auprès de l'Association FAJE le jour de la rentrée.

Livraison: L'Association FAJE, avec un membre de l'établissement (car l'avis d'imposition est exigé lors du retrait), se chargeront de récupérer les ordinateurs lors des livraisons si vous n'êtes pas disponible .

n'hésitez pas à venir nous rencontrer le jour de la rentrée ou nous contacter à l'adresse mail:

faje@institut-st-christophe.com

En attendant vous pouvez consulter le site:

<http://www.midipyrenees.fr/ORDILIB-Aide-a-l-acquisition-d-un-ordinateur-portable-pour-les>



Campus La Salle
ST-CRISTOPHE
— EN SAVOIR PLUS À L'ÉCOLE —



Bourse Aux Livres

Le Campus ST CHRISTOPHE et l'Association des Parents d'élèves ont décidé de ne pas fournir les listes des manuels scolaires afin de **bénéficier de tarifs préférentiels en privilégiant les livres d'occasions.**

Les classes concernées par l'achat des livres scolaires sont :

2nde Générale et Technologique,

1ères S et ES *

Tles S et ES

1ère et Tle STAV

2nde PRO, 1ère et Terminale PVAE (Production Végétale et Agro Environnement)

Terminale BEPA SERVICE

4ème et 3ème Alternatives

2nde PRO SAPAT

(Service aux personnes et aux territoires)

1ère et Terminale SMR (Service en Milieu Rural)

** Toutefois, du fait des modifications de programmes apportées par l'Education Nationale, les livres des classes de 1ères S et ES seront des ouvrages neufs.*

PROCEDURE

La bourse aux livres est accessible depuis le site <http://faje.contact.free.fr/> après saisie et validation de votre adresse de messagerie.

Si vous souhaitez vendre les livres de l'année précédente, vous aurez la possibilité de déposer votre annonce.

Un formulaire vous permet également de commander les livres pour l'année 2011/2012.

**DATE LIMITE
15 AOUT 2011**

REGLEMENT

Pour la commande des livres, envoyez à l'Institut Saint-Christophe un chèque d'arrhes de 30€ à l'ordre de « l'association FAJE » en précisant au dos du chèque le nom, le prénom et la classe de l'élève.

Après réception de votre chèque et traitement de votre commande par l'association, vous recevrez une confirmation par messagerie électronique.

Le solde de la commande s'effectuera **IMPERATIVEMENT** le jour de la rentrée lors du retrait des manuels.

FAJE accepte le règlement des livres avec le chéquier lecture du Conseil Régional.

<http://www.midipyrenees.fr/Le-Chequier-Lecture>

(☀ pensez à demander l'imprimé auprès du Campus pour en bénéficier)

- vous avez la possibilité de vous les faire adresser directement à l'établissement :
 - ▶ en notant l'adresse ci-dessus en lieu et place de la vôtre.

FAJE encaissera le chèque d'arrhes pour toute annulation de commande ou de non retrait.

RETRAIT

Les livres seront distribués le jour de la rentrée par les membres bénévoles de l'Association. N'hésitez pas à nous proposer votre aide pour faciliter cette distribution.

Remarque : Si vous n'avez pas accès à Internet, un formulaire de commande papier est disponible dans le livret administratif.

Pour plus de renseignements ou en cas de difficulté :

faje.livres@institut-st-christophe.com

Les membres du bureau vous rappellent qu'ils agissent bénévolement et par conséquent aucun pourcentage n'est perçu sur toutes les transactions.

La Pastorale à Saint Christophe

Éduquer à la Vie en référence aux valeurs de l'évangile



Dans son action éducative, l'école lasallienne (fondée par Jean-Baptiste de la Salle) cherche à conjuguer l'effort du progrès culturel et humain avec l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, dans le respect des croyances et du cheminement de chacun.

Nous avons le souci de faire grandir le jeune dans toutes les dimensions de la personne et de lui faire découvrir les valeurs évangéliques qui peuvent donner sens à son projet de vie. Nous les accompagnons, tout au long de l'année, et dans tous les actes de la vie de tous les jours, à discerner pour éclairer leur choix (Cf. le Code de vie).

Pour le collège :

- Temps forts de réflexion par classe ou niveau
- Propositions de sorties, visites et rencontres à caractère culturel et religieux
- Proposition de la confirmation en 3^e, de la Profession de foi en 6^e, du baptême et de la première communion à tous ceux qui en font la demande.

Pour le lycée :

- Temps fort de réflexion, échanges, témoignages par niveau de classes
- Approfondissement de thème selon les valeurs évangéliques
- Proposition de la confirmation

Pour tous les élèves et le personnel de l'école :

- Des célébrations qui ponctuent l'année : rentrée, Noël, carême ou Pâques, Ascension
- Du partage par la mise en place d'actions de solidarités
- La participation aux rencontres du réseau Lasallien
- La proposition de la messe chaque semaine ainsi que la mise en place de groupes de réflexion ou de prière



Hno. Felipe Ocaziz, FSC

A qui s'adresser ?

VIE SCOLAIRE

05 62 66 98 16

06 29 50 32 75

de 8 h à 18 h 30

r.pourquet@institut-st-christophe.com

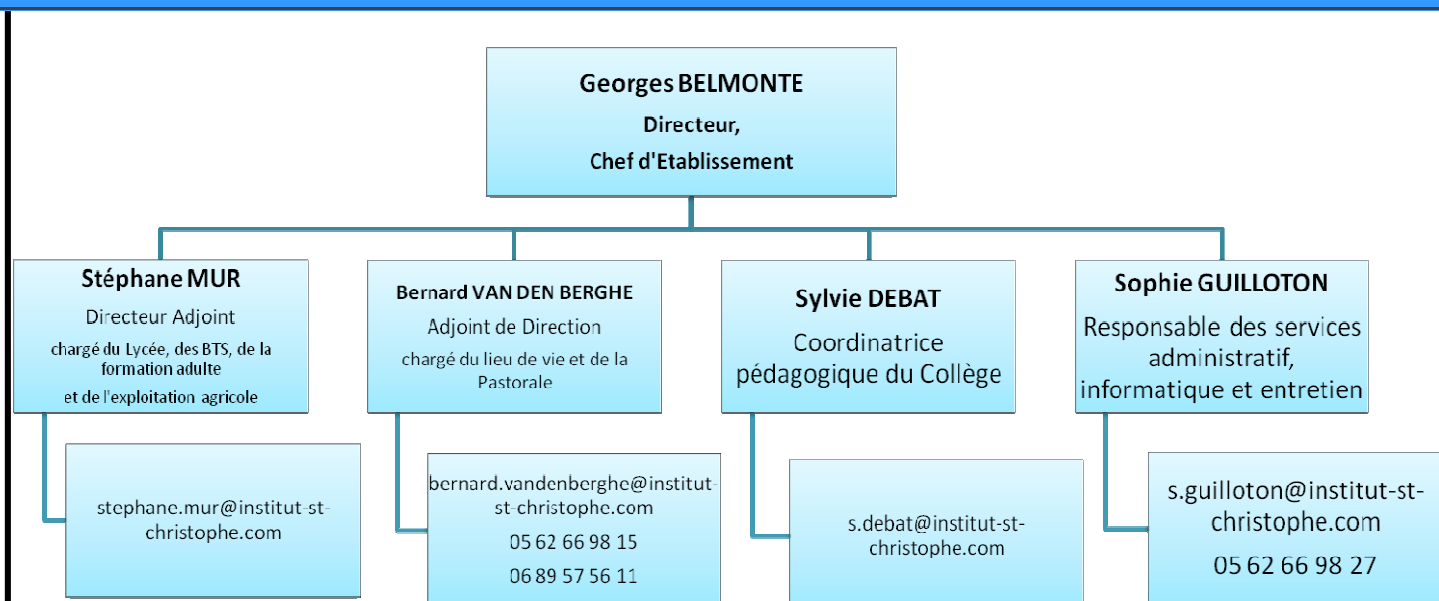
Amandine MATRA a.martra@institut-st-christophe.fr	Infirmière	05 62 66 98 21 06 24 75 00 08
Cécile ADELLE C.adelle@institut-st-christophe.fr	Assistante Sanitaire	
Joëlle DUCAMP j.ducamp@institut-st-christophe.com	Internat	05 62 66 98 16 06 29 14 89 54

ADMINISTRATION

Heures d'ouverture du secrétariat : de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi – FAX 05 62 66 15 96

Corinne MEUNIER c.meunier1@institut-st-christophe.com	Informations générales Secrétariat B.T.S. Secrétariat pédagogique Gestion Administrative Elèves	05 62 66 98 20
Daisy DARIES d.daries@institut-st-christophe.com	Assistante de Direction Transports Scolaires Secrétariat Lycée	05 62 66 98 11
Aline DARIES a.daries@institut-st-christophe.com	Factures Familles Bourses Gestion commerciale	05 62 66 98 13

DIRECTION



CONTACTS AVEC L'EDUCATEUR DE NIVEAU

6 ^{ème} Valier	Céline ESTELA	c.estela@institut-st-christophe.com	06 15 28 38 04
5 ^{ème} Gavarnie	Yannick BOURREC	y.bourrec@institut-st-christophe.com	06 29 14 89 19
5 ^{ème} Encantats	Frédéric COUSTURES	f.coustures@institut-st-christophe.com	06 23 16 48 21
4 ^{ème} Balaïtous	Etienne BONNET	e.bonnet1@institut-st-christophe.com	06 15 28 39 30
4 ^{ème} Néouvielle	Etienne BONNET	e.bonnet1@institut-st-christophe.com	06 15 28 39 30
4 ^{ème} Montcalm	Jérémy BESSEYRE	j.besseyre@institut-st-christophe.com	06 23 16 49 13
3 ^{ème} Cagire	Julie LARTIGUE	j.lartigue@institut-st-christophe.com	06 29 14 89 14
3 ^{ème} Ossau	Julie LARTIGUE	j.lartigue@institut-st-christophe.com	06 29 14 89 14
3 ^{ème} Anie	Jérémy BESSEYRE	j.besseyre@institut-st-christophe.com	06 23 16 49 13
4 ^{ème} E.A.	Françoise POURCET	f.pourcet@institut-st-christophe.com	05 62 66 93 07
3 ^{ème} E.A.	Françoise POURCET	f.pourcet@institut-st-christophe.com	05 62 66 93 07
2 ^{nde} GT1	David FURCATTE	d.furcatte@institut-st-christophe.com	06 15 28 37 46
2 ^{nde} GT2			
2 ^{nde} GT3			
2 ^{nde} GT4	Grégory CHAZEAU	g.chazeau@institut-st-christophe.com	06 23 16 47 64
2 ^{nde} CPA	Le nom et les coordonnées du responsable seront communiqués à la rentrée		
1 ^{ère} Bac CGEA			
Tle Bac CGEA			
2 ^{nde} BEP SAP	Joëlle DUCAMP	j.ducamp@institut-st-christophe.com	06 29 14 89 54
Tle BEP SAP			
1 ^{ère} Bac Prof SMR	Edith DORBES	e.dorbes@institut-st-christophe.com	06 29 14 89 07
Tle Bac Prof SMR			
1 ^{ère} STAV	Le nom et les coordonnées du responsable seront communiqués à la rentrée .		
Tle STAV			
1 ^{ère} S/ ES	Le nom et les coordonnées du responsable seront communiqués à la rentrée		
Tle S/ ES			

Comment joindre un élève ?

Pour les conversations personnelles, plusieurs cabines sont à la disposition des jeunes dans la cour : ils peuvent téléphoner ou recevoir des communications.

Important : pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques qui sont en principe réservées aux appels urgents et administratifs, nous conseillons aux jeunes d'écrire : le courrier est distribué tous les jours et c'est un moyen de communication fort agréable.

L'organisation de l'école et la présence de cabines téléphoniques vous permettent de joindre votre enfant aux heures des récréations.

Important : l'école considère les téléphones portables inutiles, d'autant qu'ils servent surtout à communiquer entre copains de l'école, s'envoyer des S.M.S. sans importance. L'école ne peut absolument pas être tenue responsable de perte ou de vol.

L'internat de semaine et permanent

L'internat est un *centre de vie*, un lieu où chacun doit se sentir aimé, écouté, respecté et apprécié mais où chacun apprend à aimer, écouter, respecter et apprécier les autres. Cela demande du temps pour permettre à l'internat de devenir un lieu où « il fait bon vivre ». C'est une véritable école de la camaraderie, de l'amitié, de l'encouragement mutuel, de la vie en société. **Pour cela, des règles de vie y sont fixées avec une discipline, admise et comprise.** Une heure et demi à deux heures d'étude chaque soir pour le travail personnel. Le partage et l'apprentissage des *valeurs de* justice, tolérance, liberté, amour de l'autre, travail bien fait ... crée un cadre convivial fait de relations respectueuses.

Les relations des adultes et des jeunes entre eux aident à mieux se comprendre et à mieux vivre les exigences, à être partie prenante des décisions et par la même à retrouver une motivation nouvelle, source de réussite et de bien être.

Le trousseau pour les élèves internes

La composition du trousseau est laissée à l'appréciation des familles, elle doit être suffisante. L'identification précise du propriétaire (nom et prénom) est obligatoire.

LITERIE : (1 personne) à apporter :

- ◆ couette ou couvertures,
- ◆ Draps (dimension 90),
- ◆ oreiller ou traversin
- ◆ obligatoirement un protège matelas (ou alèse) plastifié.



LINGERIE :

- ◆ Pantoufles ou claquettes obligatoires pour l'internat
- ◆ Pyjamas et affaires de toilette
- ◆ Un petit cadenas avec 2 clés, pour armoire (pour les garçons internes et filles internes permanentes)
- ◆ Cintres et vêtements
- ◆ Un sac pour le linge sale
- ◆ Tenue de travail ou combinaison en coton avec bottes et chaussures de travail pour les classes professionnelles : BEPA, Bac Professionnel, 4° et 3° E.A.
- ◆ Tenue de sport : tee-shirt, short, chaussures de sport, survêtement.
- ◆ Pour les sports collectifs (rugby, foot, ...) prévoir une deuxième tenue.
- ◆ Déodorant en spray **interdit** / privilégier les déodorants sticks ou à bille.

Le blanchissage et l'entretien du linge sont effectués par les familles.

IMPORTANT : L'école a mis les moyens de sécurité en place (casiers à code, armoires à cadenas, armoire spécifique dans la chambre de l'éducateur). Si l'enfant range ces affaires et ferme systématiquement, aucun vol ne peut subvenir. La responsabilité de l'école ne peut donc être engagée pour toute perte ou disparition de vêtements, linges, chaussures et objets de valeur (téléphone portable, ordinateur, MP3, Ipod...).

Ces derniers peuvent être déposés auprès des responsables de l'internat.

Il est recommandé de ne pas confier aux jeunes des objets de valeur et des sommes importantes d'argent.

Le SELF

Pour le passage au self, une carte magnétique « turbo self » sera remise à votre enfant.

Toute carte non rendue en fin d'année avant de quitter l'établissement même si l'enfant revient l'année suivante, sera facturée 10 €, aucune caution n'étant prise à la rentrée lors de la remise de la carte.

ATTENTION, elle sera également facturée si elle est taguée, abimée, découpée...

En cours d'année, si l'enfant perd sa carte, une nouvelle lui sera donnée et vous sera facturée.

L'internat Permanent Guide pratique

Voici quelques précisions pratiques pour permettre à votre enfant de vivre au mieux son temps d'internat à l'Institut Saint-Christophe :

❖ **CHAMBRE :** votre enfant bénéficiera d'une chambre pour l'année. Il n'y aura pas de changement pour le week-end sauf lors des sorties à l'extérieur. Il pourra la décorer en concertation avec ses collègues de chambres. Ils sont **sous la responsabilité d'un éducateur et/ou d'un maître d'internat**. Un rôle de grand frère ou soeur sera demandé au lycéen dans l'aide à apporter au collégien.

❖ **LINGE :** chaque semaine, votre enfant pourra **laver son linge et le sécher**. Un ordre de passage sera établi. Les garçons sont aidés d'un adulte, ils doivent déposer le linge et le récupérer aux heures indiquées. Pour les filles, le principe est le même, encadrée par une lycéenne. Chacun a droit à une machine à laver et à un sèche linge par semaine. Nous ne gérons pas le linge devant passer au pressing. Nous vous demandons **d'apposer le nom de votre enfant sur le linge** afin d'éviter les pertes de vêtements, notamment au moment des lessives. Un fer à repasser est disponible pour celles et ceux qui souhaitent repasser leur linge. Le campus ne sera pas tenu responsable d'éventuels ennuis (habit qui rétrécissent, changement de couleur...)

❖ **PAPIERS D'IDENTITE :** il est important que votre enfant **dépose ses papiers d'identité à la vie scolaire** dès son arrivée. Ils seront **déposés dans un coffre**, en sécurité, dans un dossier à son nom.

❖ **MEDICAL :** en cas de maladie, et selon la **fiche « Autorisation d'agir en cas d'urgence »**, qui est obligatoire, votre enfant sera pris en charge. Vous serez prévenu immédiatement en cas de problème. Il est important de **nous laisser votre téléphone et de veiller à nous signaler tout changement**. De même, si nous avons la **carte vitale (ou sa copie délivrée au nom de l'enfant par la Caisse d'Assurance Maladie) et la photocopie de l'attestation de la sécurité sociale**, nous pourrions faire fonctionner le tiers payant et ainsi éviter tout retard de paiement. Dans le cas contraire, vous recevrez une facture du médecin et de la pharmacie qui vous **enverra la feuille maladie dès réception du règlement. Si le règlement ne nous parvient pas, la mise en place d'arrhes pour frais médicaux sera obligatoire**. En cas d'hospitalisation, le nécessaire sera fait en coordination avec le médecin. Tous les suivis chez un orthophoniste, un kinésithérapeute, un psychologue, etc. peuvent être mis en place. La famille finance les consultations et les transports occasionnés. Fournir une attestation « couverture médicale » pour les élèves de nationalité étrangère et la carte européenne de santé pour les ressortissants européens.

❖ **ARGENT DE POCHE :** vous pouvez **confier de l'argent de poche à votre enfant**. Nous vous conseillons de laisser une enveloppe à la vie scolaire avec les **consignes de distribution** de cet argent de poche (rythme et montant). Pensez à laisser une somme supplémentaire pour répondre aux besoins éventuels : achat d'un billet de train, achat de médicaments... Ceci simplifiera le travail administratif. **Aucune avance d'argent ne sera réalisée par l'école ou le socioculturel**. L'argent non utilisé vous sera restitué avec une fiche de suivi des dépenses réalisées signée par votre enfant à chaque utilisation.

❖ **ACHATS DIVERS :** pour tout achat, votre enfant pourra passer une commande à l'espace animation qui se chargera de faire les courses contre remboursement. Le week-end, en fonction des activités prévues, des sorties peuvent être réalisées et par là même du shopping.

❖ **COMMUNICATION :** Les téléphones portables sont déconseillés pour des questions de sécurité. Nous ne pouvons pas être responsable de la négligence des élèves quand au rangement des objets de valeur dans des lieux fermés à clé. Par contre, nous disposons de cabines téléphoniques sur le site permettant les appels en PCV. Vous pouvez également joindre la vie scolaire sur les temps de récréation. Nous appellerons votre enfant pour permettre un échange, mais la durée ne devra pas excéder les 5 minutes.

Enfin, par sa session informatique, votre enfant pourra communiquer par mail, voire par Webcam (suivant la salle et les postes utilisés et du planning d'utilisation individuel), à condition qu'il respecte les protocoles d'utilisation des outils informatiques. Le courrier et les colis sont distribués chaque midi au self. Il est important de les expédier à l'adresse de l'école en mentionnant bien le nom et la classe de votre enfant.

❖ **TRANSPORTS :** Cf. pages 6,7 et 8

↩ Gestion des absences : Démarche à suivre.

1. **Absence imprévue** : la famille informe l'établissement dès le début des cours, avant 10h00 par téléphone au 05.62.66.98.16. Un courrier doit suivre par fax au 05.62.66.15.96, par mail r.pourquet@institut-st-christophe.com ou par lettre.
2. Dès son retour, l'élève passe à la vie scolaire signaler sa présence et remettre un certificat médical en cas de maladie.
3. Un billet de retour en classe est donné à l'élève.
4. Il doit mettre tous ses cours à jour dans la semaine.
5. Les absences injustifiées peuvent donner lieu à une déclaration par l'établissement aux autorités compétentes. Plus de 10% d'absence (quelle que soit la raison) sur le total horaire de la formation prévu par le Bulletin Officiel entraîne l'interdiction de présenter le candidat à l'examen final. Aucune dérogation ne peut être accordée par l'établissement.

↩ Gestion des retards : Démarche à suivre.

1. **Aucun retard en cours n'est toléré.**
2. L'élève en retard sera signalé par l'enseignant à la vie scolaire. Si le retard est justifié il devra présenter le billet de retard rempli par l'adulte (professeur, éducateur, direction) qui l'a retenu pour une rencontre individuelle.
3. Tout retard non justifié est inscrit dans le registre des absences et entraînera une sanction.

↩ Autorisation de sortie du mercredi : Démarche à suivre.

1. **Aucune autorisation de sortie n'est donnée pour les élèves internes de collège et de Seconde sauf pour problèmes de santé ou de retour au domicile pour raisons familiales.**
2. Pour toute demande de sortie du mercredi après-midi (visite médicale, orthophoniste, kiné, raisons familiales explicites), une demande écrite comprenant la **raison exacte et les horaires précis** doit être remise à la vie scolaire avant le lundi soir 17h00 pour être prise en compte.
3. Pour les élèves de Première et de Terminale, une demande écrite comprenant la **raison exacte et les horaires précis** doit être remise à la vie scolaire avant le lundi soir 17h00 pour être prise en compte, elle ne sera accordée qu'au-delà de 12 de moyenne.
4. La vie scolaire étudie la demande qui peut-être refusée au vu du comportement ou du manque de travail de l'élève concerné.
5. La vie scolaire affiche le mercredi matin la liste des élèves autorisés à sortir.
6. Les élèves doivent signaler leur retour à la vie scolaire.

↩ Tenue vestimentaire.

1. **Ma tenue vestimentaire est correcte et adaptée à mon emploi du temps.**
2. Le pantalon doit être tenu à la taille par une ceinture s'il est trop lâche.
3. La direction se réserve le droit de renvoyer un élève chez lui pour le renouvellement de sa garde-robe en cas de non respect de la consigne.



L'Espace Santé de Saint-Christophe est un lieu de rencontre, d'accueil, de consultation et de soins. Elle répond au double but d'écouter les élèves dans leurs soucis quotidiens, de leur dispenser les soins nécessaires et de leur permettre de reprendre les cours le plus rapidement possible.

L'assistante sanitaire et l'infirmière agissent en s'appuyant sur l'avis médical des professionnels de santé des cabinets médicaux de Seissan et Simorre. Elles effectuent les petits soins, accueillent et écoutent les élèves le nécessitant, pratiquent les gestes d'urgence qui s'imposent en cas d'accident ou autres situations d'urgence, prévient, après accord du Chef d'Établissement, ou de son représentant, les services d'urgence ou le médecin.

Seul l'adjoint de direction en charge du lieu de vie (M. VAN DEN BERGHE) est habilité à téléphoner aux Parents pour que ces derniers puissent venir chercher leur enfant malade.

Veillez à ne pas vous déplacer tant que vous n'avez pas eu l'aval de l'adjoint de direction en charge du lieu de vie.

Les parents **doivent obligatoirement signaler** à l'assistante sanitaire **tous les traitements médicaux** (prise de médicaments, soins, kiné,...). Ils doivent joindre l'ordonnance justificative et une autorisation parentale pour faciliter le suivi. **Aucun médicament n'est autorisé à l'internat.** L'assistante sanitaire veille au bon déroulement du traitement et organise les déplacements qui restent à la charge des familles (1 € du km). En dehors des heures d'ouverture de l'espace santé, les médicaments sont confiés à l'éducateur d'internat de chaque enfant.

Toutes les semaines, un médecin vient à l'établissement les lundis et les mercredis après-midi.

Tout suivi médical engendrant des frais sera à la charge des familles. Une demande de règlement rapide est exigée.

Pour les élèves internes, veuillez fournir impérativement la photocopie de l'attestation de la carte vitale (un double au nom de l'enfant peut-être fournie par l'Assurance maladie sur demande des parents) et de votre complémentaire.

IMPORTANT

Dans l'intérêt des jeunes, nous devons être impérativement en possession, dès la rentrée, de la « FICHE MEDICALE » renseignée et signée par le médecin et de la fiche « AUTORISATION D'AGIR EN CAS D'URGENCE » dûment complétée et signée par le responsable.

HEURES D'OUVERTURE :

Matin : 7 h 45 à 8 h 30

Midi : 12 h 30 à 13 h 40

Après-midi : 16 h 30 à 17 h 15

De préférence, appeler l'assistante sanitaire en dehors des horaires mentionnés ci-dessus. Pendant le reste de la journée, en cas de nécessité, l'assistante sanitaire peut être jointe. Dans ce cas, le jeune s'adresse à la vie scolaire.

SOINS SPECIFIQUES

- ♦ **Kinésithérapie et orthophonie (dentiste pour les internes permanents uniquement)** : prendre contact, en début d'année scolaire, avec l'assistante sanitaire.
- ♦ **Les régimes alimentaires** obligatoires pour raisons de santé sont possibles sous la surveillance du personnel du pôle sanitaire et santé et en accord avec le service restauration.
- ♦ **Les dispenses de sport** sont uniquement délivrées par le médecin : fournir un certificat médical. Les dispenses «occasionnelles» fournies par les parents ou la vie scolaire ne seront plus prises en compte par les professeurs d'E.P.S. au-delà de deux jours. Les dispenses de plus de 3 mois seront ratifiées par le médecin scolaire. Ce certificat est indispensable pour valider la dispense dans certaines filières.

FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux sont gérés par la pharmacie et l'infirmierie qui vous enverrons la note d'honoraires.

Activités sportives et culturelles

Classe Sport

Le sport occupe une place de choix dans le projet éducatif proposé aux jeunes. Nous avons pour cela ouvert une **Classe Sport** : initier et former le jeune dans des disciplines qui lui conviennent.

Nous proposons un large choix de disciplines, encadrées par des Éducateurs Diplômés : **Rugby, Football** (nécessitant une cotisation supplémentaire), **Tennis de table** (entraînement avec deux numérotés français, cours accessibles à tous avec une licence), **Golf et Équitation**.

Les entraînements se déroulent en semaine. Si tu es intéressé par une des disciplines, n'oublie pas de t'inscrire dès la rentrée.

AJIR en musique

Contacts :

Yannick BOURREC : y.bourrec@institut-st-christophe.com

Pour la rentrée, l'association AJIR prend le relais du pôle musique (académie de musique). Par conséquent de nouveaux tarifs ont été étudiés pour permettre au plus grand nombre la découverte d'un instrument.

Une feuille d'inscription est disponible dans le livret administratif.

Cours particuliers (sur période scolaire) : Piano, Guitare, Batterie (les cours de batterie sont individuels), Saxophone, violon, violoncelle.

Participation 40 € par mois pour 1/2 heure de cours par semaine en binôme
70 € par mois pour 1/2 heure de cours individuel par semaine

Tout mois commencé est dû.

De plus, des cours collectifs seront programmés pour permettre aux jeunes de jouer en groupe (sans contribution supplémentaire).

Technique vocale : **Participation** : 40 € par mois pour 1/2 heure de cours par semaine

Chorale GOSPEL : **Participation** : 5 €/mois

Saint Christophe Music Team : Permettre aux élèves présentant des capacités en musique ou en chant de s'épanouir, d'acquérir de la confiance en soi et de canaliser leur énergie à travers le travail de scène et les représentations devant un public. Les règles de fonctionnement de cette équipe sont basées sur la tolérance, la persévérance et le respect des engagements.

Participation : Gratuit

Mercredi après-midi à l'École

Temps de détente et de convivialité, mais aussi d'engagement. Chaque élève est invité à participer, animer, mettre en place une activité de détente, de loisirs, de culture, sportive, artistique...

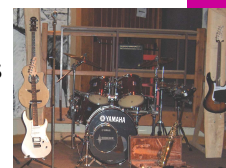
Différentes propositions existent déjà :

Divers sport, musique, activités manuelles et créatives, skate, randonnée VTT, théâtre, informatique...

Le Week-end à l'École

Tous les week-ends, l'école accueille les élèves internes permanents ne pouvant pas rentrer chez eux pour cause d'éloignement. Les autres élèves désirant rester le peuvent moyennant une participation financière. Une animation est mise en place comprenant un temps d'étude mais aussi des activités de loisirs, de découverte, de détente, sportives : un thème par week-end est défini permettant l'élaboration d'un programme.

Chaque élève est **partie prenante** du bon déroulement du week-end, de sa gestion et de son animation.



Suivi Elève

Procédure d'accès Aux Notes, Constats, Suivi élèves et Cahier de textes

Vous recevrez courant septembre lors de la rentrée si vous êtes présent ou quelques jours après, un identifiant et un mot de passe qui vous permettront d'accéder sur le site Pronote.

Vous pourrez par la suite modifier votre mot de passe.

Votre enfant recevra également un identifiant et un mot de passe qui lui permettra de n'importe quel poste, de se connecter à internet afin d'accéder à ses résultats et à d'autres informations le concernant.

**CAMPUS La Salle
Saint-Christophe
Domaine Belliard
32140 MASSEUBE**

Tél Vie Scolaire 05 62 66 98 16

Tél Accueil 05 62 66 98 20

Fax 05 62 66 15 96

Email: secretariat@institut-st-christophe.com

